



Affaire 15-280922

Mutation foncière - Régularisation de l'emprise de la voie sur la parcelle AT 269 en partie appartenant à Madame ROBERT Clarisse Marie Fanny

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 septembre 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de **15**

Absents : 11

Procurations : 03

Total des votes : 18

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-HUIT SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le **vingt-huit SEPTEMBRE** à **DIX-SEPT HEURE ONZE MINUTES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Marie-Heliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal

ABSENT(S) : Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Marie Émilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – BOYER Yannick conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint à GRONDIN Sandra – Erick BOYER conseiller municipal à DORO Joan – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à VÉLIA Marie-Lourdes

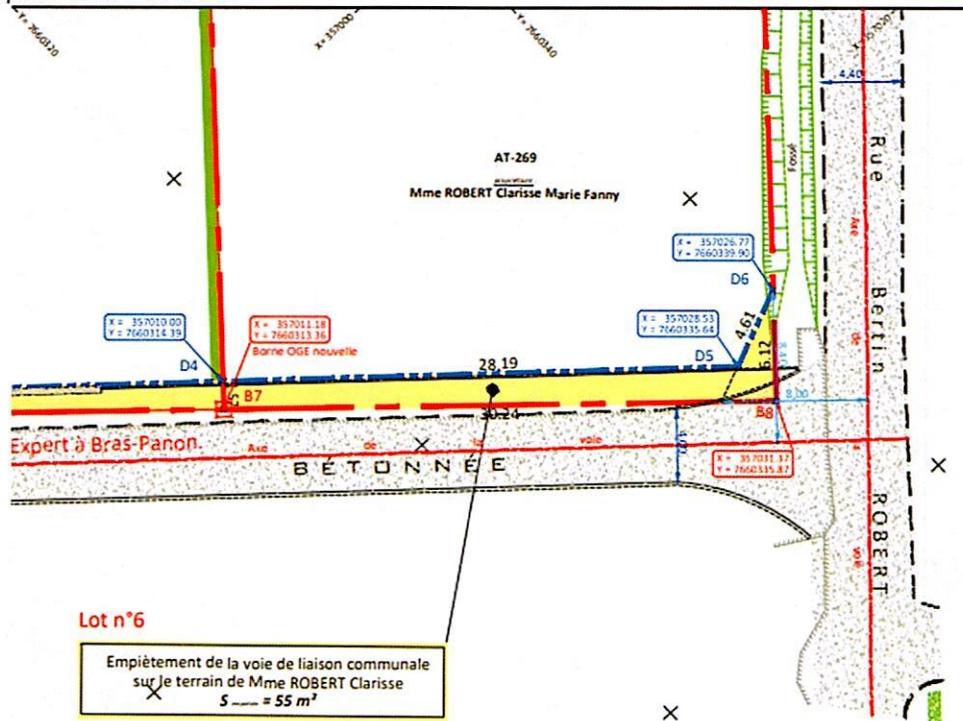
Publicité faite le : 04/10/2022

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220928-DCM15-280922-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Affaire 15-280922

Mutation foncière - Régularisation de l'emprise de la voie sur la parcelle AT 269 en partie appartenant à Madame ROBERT Clarisse Marie Fanny

Dans le cadre de la continuité du projet d'aménagement de la ligne 3500 et de ses quatre antennes, la Commune souhaite régulariser l'empiètement sur la parcelle AT 269, appartenant à Madame ROBERT Clarisse, pour une emprise totale de 55 m².



Extrait du plan de division du géomètre

En vue de la régularisation, la Collectivité par courrier en date du 15 septembre 2022 a fait une offre de prix à 6 600 euros.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la régularisation foncière en faisant l'acquisition de la parcelle AT 269 (en partie) au prix de 6 600 euros pour 55 m², les frais notariaux restant à la charge de la Commune.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle AT 269 (en partie) d'une surface de totale de 55 m², au prix de 6 600 euros,
- **CHARGE** le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
4-219740065-20220928-DCM15-28092022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Johnny PAYET



Le 15 SEP. 2022

Le Maire

A

Madame PICARD Clarisse

30, chemin Commerson

97 418 LA PLAINE DES CAFRES

Le Service Foncier

Dossier suivi par : Bernadette ROBERT

Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65

foncier@plaine-des-palmistes.fr- poste 414

N/Réf : D. 22.8826 /JP/SB/IF/JMA/MNH/BR

V/Réf :

OBJET : Régularisation foncière / acquisition des emprises de voie
de la parcelle AT 269 (p)

Madame,

Suite à votre courrier en date du 14 septembre 2022, je vous propose la régularisation foncière au droit de votre terrain référencé AT 269 (p) au prix de **6 600 euros**, la ville prendra en charge les frais relatifs à cette affaire.

Afin de soumettre cette question à la validation du prochain conseil municipal, je vous demanderai de bien vouloir me confirmer de votre décision.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

Johnny PAYET



230, rue de la République

97431 La Plaine des Palmistes

Tél : 0262 51 49 10

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30

Vendredi de : 8h00 à 12h30

Reçu de réception en préfecture
065-20220928-DCM15-28092022-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception en préfecture : 03/10/2022

Clarisse PICARD
30, chemin Commerson
97418 La Plaine des Cafres

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Service Foncier
230, rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes

A la Plaine des Cafres, le 14 septembre 2022

V/Réf. : D22.8074/JP/SB/JMA/MNH/BR

Objet : Réponse à votre proposition de régularisation foncière

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre proposition relative à la régularisation foncière de ma parcelle référencée AT N°269 pour une surface empiétée de 55 m² au prix de 5 500 euros.

Cependant, après expertise de ma parcelle, il s'avère que le prix du mètre carré actuellement à la Plaine des Palmistes est compris entre 150 et 170 euros (le m²).

Aussi, vous m'informez qu'il s'agit d'une surface empiétée de 55 m² et qu'il a été convenu de procéder au détachement de cette emprise par un géomètre-expert. Or, à ce jour, ni les bornes d'origine ni de nouvelles bornes ne sont présentes aux extrémités du terrain. Pourriez-vous m'indiquer comment cette surface a-t-elle été fixée ?

Au vu des éléments cités ci-dessus, je vous remercie de bien vouloir me faire une proposition adaptée.

Je me tiens à votre disposition pour discuter de ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Clarisse PICARD



CLIENT / MAITRE D'OUVRAGE
 Mr GERMAIN Frédéric
 276, Rue de la République
 97431 LA PLAINE DES PALMISTES

DEPARTEMENT DE LA REUNION
 Commune de LA PLAINE DES PALMISTES
 Lieudit : "Caverne des Fées"
 Section : AT n° 241,243,244,246,247 & 250

Propriété des époux GERMAIN Gérard & GERMAIN Frédéric
PLAN DE RETROCESSION

Planche n°3/3



sarl TOPEX - Géomètre-Expert
 Jimmy COLLANGETTE
 Géomètre Expert (N°5526)
 Ingénieur ESTP

7, Rue Azéma - Rivière du Mât Les Hauts - 97412 BRAS PANON
 Tél : 02 82 47 32 72 - GSM : 06 92 87 29 05
 Mail : tope-exp@wanadoo.fr

Cachet et Signature du Géomètre-Expert

Echelle : 1 / 200°

Ind.	Date	Modification
0	12/04/2021	ORIGINE : Etablissement du plan de bornage
1	05/08/2022	Calcul des surfaces à rétrocéder pour le chemin bétonné
2		

